



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 28 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 16

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 15 du 21 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 23/24 NOVEMBRE 2019

**Match n° 52342.1 Avenir 79 É Chauray en U17 2<sup>ème</sup> Division poule B**

Arbitre Bénévole : Mr. PAYRAULT Louis

#### **Réserve du club de l'Avenir 79**

Je soussigné FLEURENT Lionel, licence n° 1100782408, Dirigeant responsable du club de l'Avenir 79, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Chauray, pour le motif suivant : des joueurs du club du FC Chauray sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

#### **Après vérification des feuilles de matchs constate :**

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures, ne figuraient sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe (1) : en Coupe Gambardella . Guéretoise Es (1) . Chauray Fc (1) du 02/11/2019.

Match de référence pour l'équipe (2) : en U17 District 1<sup>ère</sup> Division poule Unique Fcb/Aspm/Clussais (1) . Chauray Fc (2) du 12/10/2019.

#### **Par conséquent, déclare la réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Avenir 79 (1) . Chauray Fc (3) : 1 - 1

Les droits de confirmation, soit 37", seront portés au débit du club de l'Avenir 79.



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 28 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 16

### ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de :

Augé . Aiffres . Ardin . Amailloux . Bessines . Breuil Bernard . Brûlain . Boussais . Coulon . Cenon S/Vienne .  
Chauray . Coulonges S/Autize . Chatillon S/Thouet . Echiré . Fenioux . Jaunay Clan . Le Vanneau Irleau . Le Tallud .  
La Crèche . Loubigné . Magné . Moncoutant . Moutiers S/Chatemerle . Oiron . Parthenay . Romans . Saivres .  
Secondigny . Ste Néomaye . St Maixent l'École . St Rémy . St Romans les Melle . Ste Ouenne . Thouars . Taizé .  
Vrines - Ste Radégonde . Vernoux en Gatine - Verrines

### FORFAITS

#### Amende de 40 Ö

FayeNoirterre en D4 poule B . 1<sup>er</sup> Forfait

#### Amende de 30 Ö

PompaireLoges/Sud Gâtine en D5 poule E . 1<sup>er</sup> Forfait

Avenir 79 en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait

Exireuil en D5 poule G . 2<sup>ème</sup> Forfait

### DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

**Du club de Chatillon :** ➤ Tournoi Futsal, Samedi 11 janvier 2020 à 17 h 00

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F.

### DECLARATION TOURNOI

#### Frais de déclaration Tournoi 24 Ö

Chatillon : Samedi 11 janvier 2020

### MODIFICATIONS

#### WEEK-END DU 29/30 NOVEMBRE//1<sup>er</sup> DECEMBRE 2019

Le match n° 50574.1 Pays Argentonnais . Voulmentin St Aubin e D4 poule A se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Boësse. **(Le club de Voulmentin a été avisé par la messagerie Zimbra)**

Le match n° 50837.1 Aiffres . Prahecq en D4 poule E se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 à 15 h 00 sur le stade de Prahecq **(match inversé Ë le match retour se déroulera le dimanche 19 avril 2020 à 15 h 00 sur le stade de Aiffres)** . **Remerciements aux deux clubs.**

Le match n° 51706.1 ThénezayFerrièrePeyratte . Assais en D5 poule D se déroulera le vendredi 29 novembre 2019 à 20 h 00 sur le stade de La Peyratte

Le match n° 51838.1 Bessines Asppt . Prahecq en D5 poule F se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Prahecq **(match inversé) Ë Remerciements aux deux clubs.**



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 28 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL N° 16

### WEEK-END DU 04/05 JANVIER 2020

Le match n° 51822.1 Vouillé . Aiffres en D5 poule F se déroulera le dimanche 05 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Vouillé.

### COURRIERS

Du club de l'ES Bocage

Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupe Saboureau

**Pris note - Remerciements**

**Le Secrétaire**  
**Jean-Marie GODET**

**Le Président**  
**Gilles BAUDOIN**